

Ordre du jour de l'AGE du 24 novembre 2020

Après un débat lors duquel les participants ont pu exposer leurs arguments, le bureau de l'association propose deux résolutions à l'AGE :

- **Première résolution : dissolution de l'ODI.**
- **Deuxième résolution : dévolution des actifs de l'ODI au CDJM.**

Pour mémoire, les statuts de l'ODI précisent :

« Article 10. Dissolution

« En cas de dissolution prononcée par deux tiers au moins des membres présents ou représentés à l'Assemblée générale, un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association sont nommés par celle-ci. Elle attribue l'actif net à toutes associations déclarées ayant un objet similaire ou à tous établissements publics ou privés reconnus d'utilité publique, de son choix. »

- **La première résolution, dissolution de l'ODI est adoptée par 37 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.**
- **La deuxième résolution, dévolution des actifs de l'ODI (9 576,94 euros) au CDJM est adoptée par 39 voix pour et 1 abstention.**
- **L'Assemblée générale extraordinaire nomme Christine Menzaghi, vice-présidente de l'ODI, comme commissaire chargée de la liquidation des biens de l'association.**

Fait à Paris, le 24 novembre 2020

Le Président de l'ODI, Patrick Eveno
Gardez

La Secrétaire générale adjointe de l'ODI, Manola

